

AFFILIATIONS & ADHESIONS 2025/2026 - 2026

RÉPARTITION DES COTISATIONS FÉDÉRALES

AFFILIATIONS

CATEGORIES	COTISATIONS AFFILIATIONS	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	ASSURANCE (RC)	À VERSER À LA FÉDÉRATION	À VERSER À SPORT & PLEIN AIR
1	80 €	20,88 €	14,94 €	0,46 €	18,72 €	40,06 €	25,00 €
2	151 €	55,39 €	38,75 €	1,12 €	30,74 €	87,25 €	25,00 €
3	463 €	187,14 €	131,43 €	5,83 €	113,60 €	306,57 €	25,00 €
4	58 €	10,75 €	15,41 €	0,43 €	18,91 €	30,09 €	12,50 €


L'affiliation est annuelle ou saisonnière (6 mois). Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être accompagnée par la prise obligatoire de 6 licences minimum (article 16 alinéa 3 du Règlement Intérieur FSGT). L'abonnement associatif à la revue *Sport et Plein Air (SPA)* est inclus dans l'affiliation.

Selon la nature de l'association

Catégorie 1	Petite association locale ou d'entreprise, peu structurée, en création...
Catégorie 2	Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT...
Catégorie 3	Association omnisports locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections
Catégorie 4	Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois)


La catégorie d'affiliation est fixée dans la relation Comité/Club-Association

ADHESIONS 2025/2026 - 2026

 COTISATIONS ANNUELLES		(sans assurance Individuelle accident & Assistance et rapatriement)			
	COTISATION	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	À VERSER À LA FÉDÉRATION
ADULTE : 18 ans et + (né-e en 2007 et avant)	36,34 €	16,39 €	18,24 €	1,71 €	18,10 €
JEUNE : 13 à 17 ans (né-e entre 2008 et 2012)	29,44 €	13,28 €	14,77 €	1,39 €	14,67 €
ENFANT : 0 à 12 ans (né-e en 2013 et après)	18,84 €	8,49 €	9,45 €	0,90 €	9,39 €

ASSURANCE Individuelle accident + Assistance et rapatriement : **4,20 €**

Pour les personnes ne pratiquant aucune activité physique et sportive (Carte sans assurances)					
	COTISATION	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	À VERSER À LA FÉDÉRATION
CARTE NON PRATIQUANT-E (CARTE DE SOUTIEN SANS ASSURANCES)	11,96 €	5,35 €	6 €	0,61 €	5,96 €

 CARTES ACCUEIL & DÉCOUVERTE		(avec assurance Responsabilité civile, Individuelle accident & Assistance et rapatriement)				
CARTES	COTISATION	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	ASSURANCE (RC + IA)	TOTAL À VERSER À LA FÉDÉRATION
4 mois ADULTE : 18 ans et + (né-e en 2007 et avant)	19,80 €	6,77 €	7,83 €	1 €	4,20 €	11,97 €
4 mois JEUNE : 13 à 17 ans (né-e entre 2008 et 2012)	16,80 €	5,43 €	6,32 €	0,85 €	4,20 €	10,48 €
4 mois ENFANT : 0 à 12 ans (né-e en 2013 et après)	12,50 €	3,54 €	4,16 €	0,60 €	4,20 €	8,34 €
Carte Initiative Populaire sans Assistance et rapatriement	3,95 €	0,82 €	1,01 €	0,22 €	1,90 € SANS A&R	2,94 €

L'affiliation est annuelle ou saisonnière (6 mois) . Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral. **Les Cartes 4 mois et Initiative Populaire (CIP), ne sont pas des licences** . Ce sont des cartes accueil et découverte qui permettent à des non-licenciés de découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par la FSGT, soit par des clubs affiliés. **Ces cartes ne sont pas utilisables pour des compétitions donnant lieu à classement-s, à titre-s, et/ou donnant accès à des championnats de niveaux départemental, régional, national ou international**. Leurs modalités de délivrance et d'utilisation sont sous la responsabilité du Comité FSGT. La Carte 4 mois est valable de date à date. La Carte Initiative Populaire (CIP) est valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, la CIP ne pourra être délivrée que 3 fois au maximum à la même personne.

LICENCE FAMILIALE OMNISPORTS 2025/2026 - 2026

EXTRAIT DES MODALITES CONVENTIONNELLES

La licence familiale omnisports vise à promouvoir et développer la pratique des activités physiques, sportives et artistiques en famille, dans le cadre d'activités proposées par le club/association signataire et la FSGT. Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toutes formes d'activités pratiquées de façon individuelle.

La licence familiale omnisports concerne trois formes de pratiques au choix :

- 1- Les parents et le-s enfant-s sont ensemble dans l'activité
- 2- Les parents sont les animateurs de l'activité de leur-s enfant-s
- 3- Les deux formes à la fois

La signature préalable d'une convention entre l'association, le comité et la fédération est obligatoire (à défaut la demande d'affiliation ne sera pas validée). Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial. Une licence nominative est délivrée à chaque membre de la famille pour l'ensemble du groupe familial. Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus. **Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire.** Un complément tarifaire sera demandé. Pour 2025/2026, celui-ci est fixé à 17 euros pour les adultes et 11 euros pour les enfants.

La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.



COTISATIONS (sans assurances Individuelle accident & Assistance et rapatriement)

TYPE DE FAMILLE	COTISATION FÉDÉRALE	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	À VERSER À LA FÉDÉRATION
2 Personnes	40,69 €	18,31 €	20,40 €	1,98 €	20,29 €
3 Personnes	49,61 €	22,35 €	24,90 €	2,36 €	24,71 €
4 Personnes	57,79 €	26 €	29,05 €	2,74 €	28,74 €
5 Personnes	63,63 €	28,63 €	32 €	3 €	31,63 €
6 Personnes et plus	72,43 €	32,60 €	36,45 €	3,38 €	35,98 €



COTISATIONS (avec assurances Individuelle accident & Assistance et rapatriement)

TYPE DE FAMILLE	COTISATION FÉDÉRALE	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	ASSURANCE	À VERSER À LA FÉDÉRATION
2 Personnes	49,09 €	18,31 €	20,40 €	1,98 €	8,40 €	28,69 €
3 Personnes	62,21 €	22,35 €	24,90 €	2,36 €	12,60 €	37,31 €
4 Personnes	74,59 €	26 €	29,05 €	2,74 €	16,80 €	45,54 €
5 Personnes	84,63 €	28,63 €	32 €	3 €	21 €	52,63 €
6 Personnes et plus	97,63 €	32,60 €	36,45 €	3,38 €	25,20 €	61,18 €

CARTE SPORT & ÉDUCATION POPULAIRE (SEP)

2025/2026 - 2026

EXTRAIT DES MODALITÉS CONVENTIONNELLES

- La carte SEP concerne des coopérations entre le comité FSGT et/ou la/les structure-s partenaire-s.
- La carte SEP concerne un ou des projet-s à vocation d'éducation populaire et dans lequel-s le comité FSGT et la/les structure-s partenaire-s apporte-ent leur-s contribution-s spécifique-s et identifiable-s.
- La carte SEP est délivrée aux structures ayant signé une convention de partenariat avec la FSGT (convention tripartite : structure/comité/fédération).
- La carte SEP ne pourra être délivrée que pour des projets impliquant la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques sous des formes uniquement non compétitives.
- La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.
- La prise des assurances individuelle accident et assistance et rapatriement sont possibles moyennant un supplément de 4,20 € par personne/carte.
- La catégorie d'adhésion de la structure se fait en référence au nombre total de ses membres et non au nombre de cartes qui seront prises.

CONVENTION D'ADHÉSION COLLECTIVE (CAC)

CONVENTION comprenant 1 affiliation cat.1 + 6 licences omnisports adultes + nombre de cartes SEP correspondant à la catégorie d'adhésion collective de la structure

	COTISATION	PART FÉDÉRALE	PART COMITÉ	PART RÉGIONALE	ASSURANCE (RC)	À VERSER À LA FÉDÉRATION	À VERSER À SPORT & PLEIN AIR
CAC 1 (structure jusqu'à 20 membres)	320 €	118,14 €	134,76 €	15,12 €	26,98 €	160,24 €	25,00 €
CAC 2 (structure de 21 à 50 membres)	500 €	192,15 €	219,41 €	25 €	38,44 €	255,59 €	25,00 €
CAC 3 (structure de 51 à 100 membres)	950€	373,02 €	426,60 €	49,99 €	75,39 €	498,40 €	25,00 €
CAC 4 (structure de 101 membres et +)	1 500 €	591,80 €	680,45 €	83,50 €	119,25 €	794,55 €	25,00 €